

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal du 09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni à la salle des Fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Madame Angèle PRILLARD, Maire.

Etaient présents : Mmes BOULLANGER Stéphanie, DOS SANTOS Aline, GIRARDET Fabienne, FIGUET Colette, PRILLARD Angèle, STEHLY-FRANCESCHINI Audrey.

Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LEJEUNE Gilbert, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PETERLÉ Gaston, FIGUET Aurélien.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : néant

Délégation de pouvoir : néant

Etait invité : M. GRENIER Jean-Claude, Président de la CCLL

Un scrutin a eu lieu, Mme. BOULLANGER Stéphanie ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommée pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1° Echange avec le Président de la CCLL

2° URBANISME

- Vente parcelles communales « au Plein ».
- Procédure de déclassement d'une parcelle située sur le domaine public au niveau du n° 7 rue du Tilleul (contenance 39m²)
- Procédure de désaffectation d'une partie du chemin rural d'exploitation dit « des Fosses ».
- Proposition d'achat de la municipalité concernant la parcelle ZH n°24 « au Village »

3° CCLL

- Approbation du Pacte de Gouvernance entre la CCLL et ses communes membres.

4° Bois

- ONF :
 - o Programme des travaux forestiers pour 2021
 - o Devis pour la réalisation de travaux forestiers 2021
- Déplacement des piles de bois sur la zone des parcelles à vendre « Au Plein »

5° Informations diverses.

Le Compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point sur la décision modificative budgétaire concernant le budget assainissement, suite au retour de la préfecture.

Le conseil municipal est d'accord.

I - Echange avec le Président de la CCLL :

Un tour de table est fait pour que chaque conseiller puisse se présenter auprès de M. GRENIER Jean-Claude président de la CCLL.

Transfert de compétence assainissement collectif et eau potable à la CCLL :

Angèle PRILLARD évoque avec M. GRENIER la prise de compétence de la CCLL pour l'assainissement collectif et l'eau potable et précise que le conseil a déjà voté favorablement. M. GRENIER remercie le Conseil Municipal et explique que cette prise de compétence anticipée est nécessaire pour que la CCLL puisse préparer sereinement les actions à mener et les budgets qui seront nécessaires. Il nous informe également que si 18 ou 19 communes s'opposent à cette prise de compétences cela reportera la prise de compétence à 2026 (minorité de blocage).

Compétence mobilité :

M. GRENIER évoque la loi mobilité qui prévoit la possibilité pour les communautés de communes de prendre la compétence en matière de mobilité. A ce jour, c'est la Région qui a la compétence. La CCLL adressera bientôt la délibération à soumettre aux conseils municipaux qui auront 3 mois pour se prononcer. La décision est validée à la majorité qualifiée.

Projet de restauration des vestiges du château médiéval :

Stéphanie BOULLANGER fait un point sur le projet de restauration des ruines du Château médiéval. Elle propose un rapide compte-rendu du rapport archéologique reçu quelques jours plus tôt, document très complet mettant en avant différentes époques de construction, du 12^{ème} siècle au 16^{ème} siècle.

Le château avait une importance notable de part la venue sur le site, tracée dans différents écrits, de l'archiduc Maximilien d'Autriche en 1492 pour les fêtes de Noël.

La tour située vers le monument de la vierge était probablement le Donjon et était composée de 4 étages.

L'archéologue a pu constater une pièce voutée d'environ 25 m² qui appartenait au rez de chaussé du château (pièce condamnée car risque très important d'effondrement de la voûte).

2 types de mortiers sont identifiés sur le site correspondants à 2 époques de construction. Les vestiges devant lesquels une auge en pierre est présente constituaient le logis du château car les pierres taillées démontrent que c'était une pièce d'apparat.

Les vestiges étant constitués de différentes tours, l'archéologue nous indique qu'il pourrait être pertinent de tracer un sentier faisant le tour des vestiges par l'extérieur, en complément du cheminement par l'intérieur de la zone dite de l'esplanade du château.

Enfin, des liens historiques très marqués existent avec le château de Scey.

M. GRENIER revient sur l'historique du chantier au Château de Chassagne ou château de Scey.

Il explique que les travaux ont débuté en 1999 et qu'un comité de pilotage est constitué de la CCLL, des communes concernées, des services de l'Etat, du Département, de la Région, du Gestionnaire du Ravin de Valbois, de l'archéologique et du responsable de la

structure d'insertion puisque les travaux sont gérés par des personnes en insertion par le travail

Les personnes en insertion par le travail apprennent à monter des grands échafaudages, tailler la pierre.

Sur Scey, le plan de financement annuel est de 190 000 euros dont 40 000 euros apportés par la CCLL au titre de sa politique sociale et pour valoriser le patrimoine historique de la CCLL.

Sur Scey, les travaux ont débuté par des fouilles archéologiques, ce qui a permis de découvrir un vaste réseau de récupération des eaux pluviales (le seul autre connu en France est celui du château de Versailles).

Il nous encourage à poursuivre notre projet et indique que la CCLL est intéressée pour nous accompagner, y compris sur le volet financier, sur ce projet, en le raccrochant au dossier concernant le château de Scey.

Cela sera à soumettre au Conseil Communautaire de la CCLL dans la cadre du plan pluriannuel d'investissement.

Il est intéressant que l'archéologue qui a élaboré le rapport archéologique est le même que pour le château de Scey, de même que le responsable de la structure d'insertion avait déjà réalisé les travaux sur le site de Montrond en 2000 et 2004.

Des liens historiques existent entre les 2 sites de Montrond et de Scey et une valorisation touristique de ces différents projets, de même que des liens avec le château d'Ornans, de Cléron peuvent être créés ;

M. Grenier conseille au Conseil Municipal d'étudier plusieurs questions importantes :

- Qui sera le maître d'ouvrage de l'opération, la municipalité ou la CCLL (à l'instar de ce qui est fait pour le château de Scey), étant entendu que le maître d'ouvrage est responsable concernant tous les sujets de mise en sécurité du site. Si la maîtrise d'ouvrage est à la CCLL, un bail emphytéotique pourrait être mis en place entre la commune et la CCLL concernant le foncier.

- Est-on favorable à intégrer une dimension sociale au projet avec la gestion des travaux via une structure d'insertion, tel que cela est fait sur le château de Scey ou préféret-on, tel que cela est fait au château de Montfaucon une gestion des travaux par une association de bénévoles ?

Il termine en indiquant qu'un agent de développement a été embauché à la CCLL depuis novembre 2020 et sera chargé de travailler sur le programme pluriannuel d'investissement et donc également sur ce dossier.

Monsieur GRENIER nous suggère enfin d'organiser une visite avec M. Rémy SITZ (responsable de l'association API 25, structure d'insertion qui travaille sur le château de Scey) lui-même et les membres du Conseil municipal.

Angèle PRILLARD indique que le prochain conseil municipal se prononcera sur les questions importantes relatives au montage du projet et remercie le Président de la CCLL pour l'intérêt porté à ce projet.

Projet Gymnase :

Vincent COQUIARD aborde le projet de gymnase de la CCLL et évoque la parcelle ZH 24 sur lequel ce bâtiment pourrait s'implanter. M. GRENIER explique que pour l'instant la CCLL n'est pas encore fixée sur l'envergure du projet. Une étude de besoin sera menée pour identifier s'il faut partir sur un gymnase « classique » ou plutôt sur un complexe sportif salle de congrès qui pourrait attirer des compétitions nationales. Dans le premier cas, le terrain de Montrond est adapté, dans le second cas, le terrain n'est pas assez important.

L'agent de développement de la CCLL travaillera sur ce dossier à compter de septembre 2021.

Ramassage ordures ménagères :

M. GRENIER nous encourage à signaler à la CCLL tout problème que l'on pourrait rencontrer. Le nouveau prestataire s'est engagé sur une qualité de service qu'il se doit donc de respecter.

II° URBANISME

- Vente parcelles communales « au Plein ».

Guillaume LOPES présente le résultat de l'étude géotechnique effectué sur les parcelles (les 4 parcelles au Plein et la parcelle déboisée située au Canton Larizet). Les terrains sont constructibles avec une mention concernant le gonflement et le retrait des argiles présentes en sous-sol et dont il faudra tenir compte au moment des constructions.

Le projet de découpe parcellaire pour les parcelles au Plein est de créer 4 parcelles de 9 ares environ. Un géomètre procédera à la reconnaissance des limites, au dépôt de la déclaration de division de la parcelle et enfin au bornage.

Après étude des devis du géomètre pour le bornage des parcelles, le conseil vote pour à l'unanimité.

- Procédure de déclassement d'une parcelle située sur le domaine public au niveau du n° 7 rue du Tilleul (contenance 39m²)

Angèle PRILLARD, après avoir pris l'attache de juristes pour comprendre la procédure applicable, explique au conseil qu'il convient au préalable de déclasser le terrain du domaine public.

Elle indique au conseil que lorsque l'on déclassé une partie du domaine public, il n'est pas obligatoire de passer par une enquête publique si la parcelle n'est pas directement liée à la voirie. Or c'est le cas pour cette parcelle. Il convient donc de diligenter une enquête publique.

Le dossier d'enquête publique devra comporter le surface exacte objet du déclassement et le projet de la vente du terrain.

Le géomètre a fourni un document d'arpentage de la zone qui porte la surface à 39m².

Mme la Maire a contacté M. OUDOT, commissaire enquêteur, qui accepte de gérer cette enquête publique. Cette enquête durera 15 jours en avril/mai. Les coûts engendrés sont de l'ordre de 250 euros.

Les explications du Maire entendues, le Conseil municipal, par 14 voix pour (Colette Raux ne prenant pas part au vote), se prononce pour le déclassement du terrain du domaine public.

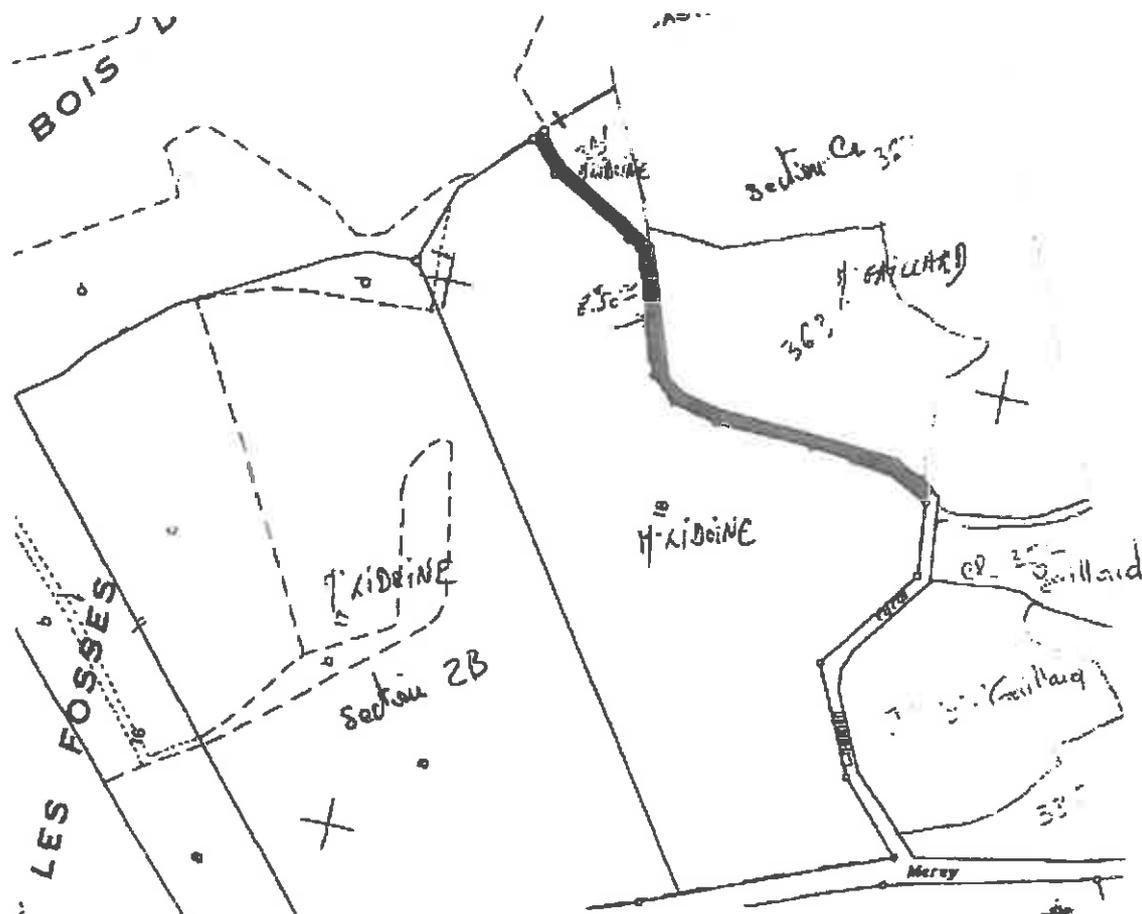
- **Procédure de désaffectation d'une partie du chemin rural d'exploitation dit « des Fosses ».**

Xavier Lidoine étant concerné par le projet quitte la salle durant l'examen de ce dossier.

Une délibération avait été prise le 10 décembre 2012 par le conseil municipal suite à la requête d'un exploitant, Monsieur Roger Lidoine, pour la suppression d'une partie d'un chemin dit « des Fosses », pour une surface d'environ 8ares50. L'agence foncière du Doubs avait alors travaillé à un échange de la partie du chemin concerné, ainsi qu'une petite parcelle de bois le long du chemin du Tacot contre une partie de la parcelle D 63 située sur la Motte du Château appartenant à Monsieur Lidoine.

Suite à cette délibération et au travail de l'Agence Foncière, la procédure n'a pas été menée à terme. En effet, il convenait de procéder à une enquête publique avant de procéder à l'échange.

Partie du chemin rural (en rouge) dont la désaffectation est demandée par Monsieur LIDOINE :



Aujourd'hui, cet échange est de nouveau demandé par Monsieur Lidoine à la municipalité, étant précisé que l'échange porterait uniquement sur la partie du chemin rural contre une partie de la parcelle au Château.

Angèle PRILLARD et Vincent COQUIARD sont allés constater que le chemin rural n'en est effectivement plus un, tel que le conseil municipal l'avait acté en 2012.

De plus, il y a un intérêt pour la commune à procéder à cet échange afin de pouvoir maîtriser le foncier autour des vestiges du château pour créer un sentier faisant le tour du site médiéval par l'extérieur des ruines.

Après avoir pris l'attache de juristes pour savoir comment mener à terme cette procédure, Mme le Maire explique qu'il convient de prononcer de nouveau (vu l'ancienneté de la délibération) la désaffectation de la partie du chemin dit « des Fosses » concernée puis de diligenter une enquête publique qui pourra être menée conjointement avec celle du dossier précédent (rue du Tilleul) afin de mutualiser les frais de procédure.

Le Commissaire enquêteur, Monsieur Oudot, gèrera ce dossier conjointement avec celui de la rue du Tilleul et le dossier d'enquête publique comportera les termes de l'échange proposé. L'enquête sera gérée en avril/mai.

La partie du chemin rural désaffectée n'a pas besoin d'être bornée mais un géomètre devra procéder à la reconnaissance des limites de cette partie du chemin.

Concernant la division de la parcelle appartenant à Monsieur Lidoine au château, le géomètre devra procéder à la reconnaissance des limites, à la division de la parcelle et au bornage.

Les explications du Maire entendues, le Conseil Municipal, à 14 voix pour (Xavier LIDOINE ne prenant pas part au vote) se prononce pour la désaffectation de la partie concernée du chemin rural dit des fosses.

Le Conseil Municipal demande cependant à ce que pour le prochain Conseil municipal, des discussions soient entamées avec Monsieur Roger Lidoine afin de savoir si pour éviter le bornage, il serait d'accord d'échanger toute la parcelle D n°63 au château avec en contrepartie, un autre terrain boisé appartenant à la municipalité.

- **Proposition d'achat de la municipalité concernant la parcelle ZH n°24 « au Village »**

Angèle Prillard explique que suite à la proposition de prix d'achat à 45 euros le m² pour la parcelle ZH 24 (cf dernier conseil municipal), le propriétaire, après avoir remercié le conseil pour l'intérêt porté à sa proposition de vente, a refusé notre première proposition de prix pour les raisons suivantes :

Selon Monsieur Bohly, dans la mesure où l'acquéreur est propriétaire d'une parcelle voisine, elle-même desservie par le réseau d'assainissement (cas de la parcelle 257), le juste prix est de 50€ le m².

Cependant, dans la mesure où les projets de la municipalité sur cette parcelle paraissent œuvrés dans l'intérêt général et ouvrent de nouvelles perspectives intéressantes pour notre commune, Monsieur Bohly reste ouvert à une nouvelle proposition qui se rapproche du prix de 50 euros le m².

Mme le Maire propose de faire une seconde proposition à 48 euros le m².

Les explications du maire entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Mme le Maire pour établir une proposition d'achat de la parcelle ZH 24 appartenant à Monsieur Michel Bohly d'une contenance de 29 ares 10 à 48 euros le m².

III° CCLL

- **Approbation du Pacte de Gouvernance entre la CCLL et ses communes membres.**

Angèle PRILLARD explique aux conseillers le Pacte de Gouvernance. Celui-ci consiste en un document décrivant le fonctionnement de la communauté de communes Loue Lison.

Le conseil approuve à l'unanimité le Pacte de Gouvernance de la CCLL.

IV° Bois

- ONF :

o Programme des travaux forestiers pour 2021

Vincent Coquiard présente le programme des travaux forestiers prévu pour 2021 :

Dépenses		Montant estimé	Recettes	
Descriptif			Descriptif	Montant estimé
Exploitations résineux 2021	Chablis		Exploitations résineux 2021 Chablis	
- Petits Bois		5 500,00 €	- Petits Bois	8 000,00 €
		300,00 €		
- Gros Bois		5 000,00 €	- Gros Bois	6 000,00 €
		500,00 €		
Exploitation feuillus			Vente feuillue Mars 2021	
Janvier 2021	Parcelles 11 et 14	2 500,00 €	Piles 11 et 14	3 500,00 €
Automne 2021	Parcelles 23-24-25 et chablis	2 000,00 €		
	ATDO	400,00 €		
Transport 2021	Chablis Feuillus	300,00 €	Aides à la mobilisation des bois	- €
Travaux forestiers 2021		400,00 €	scolytés	voir si sur budget 2020
Frais de garde		1 350,00 €	AFFOUAGE 2021-2022	1 000,00 €
Contribution hectare		390,00 €		
TOTAL		18 640,00 €	TOTAL	18 500,00 €

Les explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le programme des travaux forestiers proposé par l'ONF.

- Déplacement des piles de bois sur la zone des parcelles à vendre « Au Plein »

Suite à la validation de la réalisation de parcelles à vendre « Au Plein », des piles de bois qui y sont stockées devront être évacuées avant le 31 mai.

Un emplacement Chemin de Chenecey sera proposé aux affouagistes Castelmontois concernés en remplacement. Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

V° Modification Budgétaire concernant le budget assainissement :

Madame le Maire, suite au retour du contrôle de légalité de la préfecture, explique qu'une modification budgétaire s'impose concernant le montant des dépenses imprévues inscrites à la section de fonctionnement du budget primitif du Budget Assainissement.

En effet, conformément aux dispositions de l'article L.2322-1 du CGCT, le montant des dépenses imprévues ne peut être supérieur à 7.5% des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section. Or celles-ci s'élèvent à 20 697.90 €. Le plafond des dépenses imprévues pour cette section s'élève donc à 1 552.34 €.

Le montant inscrit, soit 5 000 €, est beaucoup trop important (24.16 % des dépenses réelles prévisionnelles en section d'exploitation).

La modification budgétaire proposée est la suivante :

Designation	Diminution sur crédits courants	Augmentation sur crédits courants
D 022 Dépenses imprévues (fonct.)	3 800 000 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	3 800 000 €	
D 023 Virement à section investis		3 800 000 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect ^{re} d'investis.		3 800 000 €
D 2154 : Autres		3 800 000 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 800 000 €
R 021 : Virement section exploitation		3 800 000 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		3 800 000 €

le conseil municipal, à l'unanimité, valide la modification budgétaire concernant le budget assainissement.

VI° Informations diverses :

Fusion :

Suite au dernier conseil municipal, Angèle PRILLARD a informé les maires de Mérey et Villers que le conseil municipal ne souhaite pas réitérer une réunion à 37 conseillers. Didier LAITHIER souhaite que tous les conseillers assistent à la prochaine réunion fusion.

Mme le Maire explique qu'il convient de délibérer sur ce dossier important pour bien expliquer la position du conseil municipal aux 2 autres municipalités.

Le conseil municipal de Montrond le Château, à l'unanimité :

- **n'est pas favorable à un projet de fusion en première partie de la mandature pour plusieurs raisons évoquées lors de la réunion des 3 conseils municipaux réunis du 22/01/2021 :**
 - Difficultés de fonctionnement à 37 conseillers durant plus de 4 ans
 - Souhait de l'équipe municipale de Montrond le Château, dans le contexte d'un renouvellement à plus de 2/3 du conseil de mener à terme des projets durant la première partie de la mandature.
 - Laisser le temps aux différents conseils de rééquilibrer les budgets avant la fusion pour respecter les équilibres fondamentaux en matière budgétaires (ex : taux d'endettement)
- **est favorable à la poursuite des réflexions pour un projet de fusion des 3 communes en seconde partie de mandat, à compter de 2024, et mandate pour cela le Maire et les 3 adjoints pour les réunions de travail et discussions avec les 2 autres communes concernées.**

Le conseil se réunira le mardi 6 avril 2021 à 20 h 00
Séance levée à 23 h 45

Le Maire

Angèle PRILLARD



Numéro de délibération	Objet
DCM n° 2021/09-03-01	Décision modificative Budget assainissement
DCM n° 2021/09-03-02	Procédure de déclassement du domaine public d'une parcelle située sur le domaine public au niveau du n°07 rue du Tilleul – Nomination du commissaire enquêteur
DCM n° 2021/09-03-03	Procédure de désaffectation d'une partie du chemin rural dit des Fosses – Nomination du commissaire enquêteur
DCM n° 2021/09-03-04	Proposition d'achat de la municipalité concernant la parcelle ZH n°24 appartenant à M. et Mme BOHLY Michel Approbation du Pacte de Gouvernance entre la CCLL et ses communes membres
DCM n° 2021/09-03-05	Approbation du Pacte de Gouvernance entre la CCLL et ses communes membres
DCM n° 2021/09-03-06	Fusion des 3 communes
DCM n° 2021/09-03-07	ONF : budget prévisionnel 2021

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BILLAMBOZ J-Xavier		LOPES Guillaume	
BOULLANGER Stéphanie		PERRIN Pascal	
COQUIARD Vincent		PETERLÉ Gaston	
DOS SANTOS Aline		PIGUET Aurélien	
GAILLARD Alexandre		PIGUET Colette	
GIRARDET Fabienne		PRILARD Angèle	
LEJEUNE Gilbert		STEHLY Audrey	
LIDOINE Xavier			

